

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/11/187

Objet : 187 - Signature de contrat de mutuel engagement dans le cadre de la parade de Noël le dimanche 15 décembre 2024.

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le souhait de la Ville d'organiser la parade de Noël,

Décide

- De donner son accord à la signature d'un contrat de mutuel engagement avec L'UNION MUSICALE D'AUNAY SUR ODON – Aunay-sur-Odon – 14260 LES MONTS D'AUNAY dans le cadre de la parade de Noël qui aura lieu le dimanche 15 décembre 2024, et ce pour un montant de 1 000 €.

Fait à Vire Normandie, le 21 novembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241126-187-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/11/2024
Publication : 26/11/2024

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

